



## Retard Livraison Cuisine

Par **Leon333**, le **07/12/2022** à **18:51**

Bonjour,

Nous avons commandé une cuisine mi-juillet chez xxxxxx, devant être livré fin septembre. Fin septembre on apprend que la cuisine est arrivée cassé chez xxxxx et qu'en attendant on aurait une cuisine provisoire. N'ayant pas de nouvelles pendant 2-3 semaines nous décidons d'aller sur place pour savoir comment ça aller se passer. On apprend que le cuisiniste en charge de notre dossier est parti. On décide de prendre rdv avec la personne en charge des cuisines. Pendant le rdv on apprend que les choses promises en dédommagement par l'ancien cuisiniste ne seront pas possible (une cuisine provisoire, la crédence offerte, un geste commercial sur le prix) mais qu'à la place xxxxxx nous offre un four et que la cuisine sera livré mi-décembre. Ils ont encaissés un acompte d'un tiers de la cuisine. Est-il possible de demander plus ou d'annuler le contrat et de se faire rembourser ?

Merci d'avance pour votre temps

**CG du forum pas de nom de marques**

Par **miyako**, le **11/12/2022** à **22:45**

Bonsoir,

Au vu de ce que vous nous décrivez, vous pourriez purement et simplement annuler la commande et exiger le remboursement de l'acompte pour livraison non conforme avec produits hors d'usage et non respect du code de la consommation

Voir à ce sujet les articles L217-3 à L217-5 du code de la consommation ,ains que L216-1 du même code sur LégiFrance

Cordialement